

Les grandes lignes des interventions de la journée du 23 octobre 2019

« La recherche universitaire en sciences humaines et sociales Au-delà des équipes d'accueil, quelles perspectives ? »

Pour faciliter l'accès aux interventions et aux débats, l'alliance Athéna a choisi de mettre à disposition les ppt projetés à cette occasion et de transcrire les conférences pour donner à lire les points saillants des différentes prises de parole.

Jean-François Balaudé, alliance Athéna

Des équipes d'accueil aux unités de recherche : continuité, discontinuité ? p 2

Françoise Thibault, alliance Athéna

Les équipes de recherche universitaire, diversités et reconfiguration..... p 2

François Héran, Collège de France : *Réflexions sur la recherche en sciences humaines et sociales*..... p 3

Politiques d'établissement, politiques de réseaux

Pascal Buléon, PROGEDO..... p 4

Jacques Walter, Université de Lorraine..... p 5

Gilles Pollet, Réseau national des MSH..... p 6

Marc Filser, Université de Bourgogne..... p 7

Jean-Luc Minel, HUMA-NUM..... p 7

Après la labellisation des EA

Isabelle Prat, DGESIP..... p 8

Nicolas Chaillet, DGRI..... p 9

Michel Cosnard, HCERES..... p 10

Jacques Commaille, alliance Athéna *La collaboration entre les sciences, nouveaux enjeux*..... p 12

La recherche universitaire à l'agence nationale de la recherche

Lionel Obadia, ANR p 13

Pascale Molinier, Université de Paris 13..... p 14

Yves Fort, ANR..... p 14

Soutenir l'internationalisation

Mylène Trouvé, Fondation RFIEA..... p 16

Frédéric Boutoulle, Université de Bordeaux-Montaigne..... p 16

Hélène Aji, Université Paris-Nanterre..... p 17

Conclusion, Gilles Roussel, CPU..... p 17



Jean-François Balaudé, président de la l'alliance Athéna
« Des équipes d'accueil aux unités de recherche, continuité, discontinuité ? »

Jean-François Balaudé rappelle que le point d'origine de cette journée est la lettre circulaire de la DGSIP du 16 avril 2019, signée par Brigitte Plateau, dans laquelle était annoncée la fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il insiste sur le phénomène de discontinuité que cette décision génère puisque la fin programmée de la labellisation des équipes d'accueil entraîne la disparition de la dénomination, ainsi qu'une plus grande autonomie des établissements. Il précise également que la fin de la labellisation ne signifie pas la disparition des équipes. La discontinuité s'accompagne donc d'une certaine continuité liée aux décisions des établissements.

Il souligne que le principe de l'évaluation par le HCERES est maintenu et que les unités de recherche continuent à exercer un rôle central dans l'accueil des doctorants. De ce point de vue la continuité est totale.

Partant de l'observation que la majorité des forces de recherche en sciences humaines et sociales est actuellement dans les équipes d'accueil, il souligne que ce passage revêt des enjeux importants pour un domaine scientifique tout entier. Les établissements doivent penser avec sérieux la façon d'accompagner ce mouvement notamment en exerçant un suivi du devenir des équipes d'accueil.

La CPU recommande de remplacer l'intitulé « équipe d'accueil » par « unité de recherche (UR) ». Une unité de recherche est une équipe à une tutelle et une UMR est une équipe à deux ou plusieurs tutelles. L'intention de la CPU est de donner confiance à ses équipes en s'affranchissant définitivement d'une dénomination que d'aucuns ont pu considérer comme un peu stigmatisante.

Un effort important doit être fait pour que les UR disposent des soutiens administratifs indispensables à la recherche d'aujourd'hui. Les établissements ont ainsi besoin d'un coup de pouce à la fois en termes de moyens récurrents, et également pour financer des dispositifs d'aide pour répondre aux appels à projets. En la matière, nous pouvons signaler, une expérimentation qui se mène, à travers le RFIEA, pour accompagner un certain nombre d'enseignants-chercheurs pour déposer des projets ERC en Starting et Consolidator.

Nous espérons de cette journée qu'elle permette de faire émerger d'autres idées de ce type pour accompagner un changement que nous voudrions bénéfique pour la recherche en sciences humaines et sociales.



Françoise Thibault, déléguée générale de l'alliance Athéna :
« Les équipes de recherche universitaire, diversité et reconfigurations ».

Voir document PowerPoint



François Héran, professeur au Collège de France :
« Réflexions sur la recherche en sciences humaines et sociales ».

François Héran fonde son propos sur une double expérience : d'une part les fonctions qu'il a occupées à l'ANR et d'autre part son expérience présente à l'Institut Convergences Migrations (ICM).

Concernant l'ICM, il remarque que dès la présentation du projet, il s'est avéré impossible de fédérer les efforts de recherche sur un thème comme l'immigration en réservant les affiliations aux chercheurs relevant des organismes de recherche inclus dans le consortium (CNRS, Inserm, INED, IRD, Université de Paris 1, le Collège de France) et qu'il a fallu étendre celles-ci.

Il souligne qu'un grand nombre de candidatures venait d'équipes d'accueil très dispersées sur le territoire. Il indique que 380 affiliés dépendent d'environ 150 structures de recherche différentes, et pointe les problèmes de gestion qui en découlent.

Il remarque que le taux de mobilisation des chercheurs (notamment le fait de répondre à des appels ou de participer à des événements), est plus fort parmi les chercheurs appartenant aux EA, qu'ils viennent des universités de la périphérie parisienne ou de province.

Il présente la pluridisciplinarité comme une condition essentielle au fonctionnement de l'Institut Convergences et parmi les multiples disciplines présentes, il souligne que le droit est absolument fondamental pour l'étude des migrations. Il remarque à cet égard qu'il n'existe pas à proprement parler de droit des migrations.

Evoquant la faible attraction des appels à projet de l'ANR pour les chercheurs en droit, il dit que lorsqu'il était en charge du secteur SHS à l'ANR il avait entrepris de dresser le bilan de toutes les réponses aux appels à projets, établissement par établissement – donnée qui n'a jamais été publiée. Le record était atteint par l'Université de Paris 6, avec 146 projets déposés en une seule année, tandis qu'à l'extrême opposé Assas n'avait pas déposé un seul projet. Il pointe l'isolement du droit par rapport à la recherche en sciences humaines et sociales comme un problème réel, tout particulièrement en France.

Quant aux disciplines plus classiques des SHS, il souligne la sévérité extrême dont font preuve les chercheurs envers leurs collègues, et estime que ceux-ci vont parfois à l'encontre de leurs propres intérêts lorsqu'ils travaillent dans un comité interdisciplinaire.

Il indique avoir appris de son expérience à l'ANR qu'organiser de bons projets communs avec les autres disciplines exige d'être très fort dans sa propre discipline. Il croit beaucoup à l'interdisciplinarité qui franchit les barrières avec les sciences de la vie, avec les sciences physiques et de l'ingénieur, mais à condition d'être suffisamment solide pour que les relations s'établissent de façon équitable.

En conclusion, François Héran évoque l'élection récente de William Marx au Collège de France. Il suggère que ceux qui l'ont élu n'ont pas cherché à savoir s'il venait d'une UMR ou d'une EA. François Héran se félicite qu'un spécialiste de littérature comparée puisse convaincre les spécialistes de l'Antiquité de sa thèse originale sur les tragédies grecques : à savoir que la plupart des tragédies grecques n'avaient pas de fin tragique mais se terminaient bien, selon le souhait des dieux, lesquels interviennent pour le mieux. Par une analyse très précise de tous les filtres à travers lesquels on sélectionnait le canon des tragédies au fil des siècles, William Marx a démontré qu'on avait privilégié les tragédies qui se terminaient mal, mais qu'en réalité la grande majorité des tragédies grecques se terminaient bien. François Héran voit dans ce travail l'exemple d'une recherche liée à l'inventivité et à l'originalité d'une personne, à sa culture, s'appuyant sur tout un réseau de comparatistes, à l'échelle européenne mais aussi intercontinentale.

Il estime que les structures sont relativement secondaires par rapport à ces qualités d'inventivité et indique, en ce sens, qu'il considère l'Institut des migrations non pas comme un modèle mais comme un instrument.

*

Politiques d'établissements, politiques de réseaux



Pascal Buléon, président de l'infrastructure Progedo, membre du directoire du Réseau national des MSH

Pascal Buléon annonce qu'il abordera le sujet sous deux angles dans la mesure où ses fonctions le placent à l'intersection de deux dispositifs : la MrSH de Caen d'une part, et de l'autre la très grande infrastructure de recherche (TGIR) PROGEDO.

Indépendamment des évolutions de structures, il souligne en premier lieu l'évolution sensible qui s'est opérée dans les approches au cours des vingt années écoulées (plus sensible encore si l'on remonte à 30 ou à 40 ans), qu'il s'agisse des approches des disciplines, des approches scientifiques en général, des façons de travailler en termes de problématiques – en termes épistémologiques –, mais aussi dans la pratique quotidienne concrète de l'activité de recherche.

L'une des caractéristiques de ces modifications est qu'elles impliquent un recours accru à des appuis à la recherche. La question du soutien des chercheurs sous les formes les plus adaptées en ingénierie est une des questions majeures qui se posent aujourd'hui.

Il inclut dans ces mutations l'évolution de l'interdisciplinarité. Il considère le mouvement consistant à aller en dehors d'une discipline tout en visant l'excellence dans sa propre discipline comme un mouvement contemporain et puissant qu'il s'agit non seulement d'accompagner, mais de nourrir et précéder.

Les maisons des sciences de l'homme participent, selon lui, de cet effort. Il décrit les MSH à la fois comme des creusets intellectuels dans lesquels s'opère la friction disciplinaire et comme des lieux de mutualisation d'ingénierie où peuvent être élaborées des plateformes techniques pour répondre aux besoins des services, et, de manière plus large, des plateformes d'ingénierie qui permettent à des chercheurs de se construire des cultures collectives de travail. Il évoque l'identité propre de chaque MSH et les différences qui distinguent fortement une maison d'une autre, mais juge commun le noyau intellectuel et le mouvement par lequel ces maisons répondent dans leur ensemble à cette nécessaire mutation.

Abordant les infrastructures de recherche, il indique que celles-ci s'inscrivent dans le même mouvement, qu'elles soient IR ou TGIR. Il décrit les très grandes infrastructures comme des dispositifs de mutualisation, pour lesquels les organismes font des efforts extrêmement importants – il souligne l'effort déployé par le CNRS pour porter dans les SHS les deux TGIR, Huma-Num et Progedo. Il indique que Progedo a pour mission de développer la culture des données en France plus encore qu'elle ne l'est, pointant le fait que la France est moins bonne utilisatrice de ses propres données que ne le sont d'autres institutions de recherche internationales.

Face à la nécessité de mieux porter cet usage des données d'enquêtes dans l'ensemble du secteur, il évoque l'intérêt de l'articulation entre les MSH et Progedo – entre les MSH et les TGIR en général. Dans un effort visant à bénéficier à l'ensemble du tissu scientifique, il évoque la création, dans le

dispositif français, des plateformes universitaires de données, petites entités qui travaillent dans les universités, au sein d'une MSH, au plus près des écoles doctorales, pour ouvrir l'accès à ces données de manière générale et familiariser les chercheurs à leur utilisation.

Il estime que par rapport à des grands secteurs historiquement bien structurés tels que la physique, les SHS n'ont pas à rougir de la cohérence sectorielle, évoquant une logique très cohérente d'infrastructures de recherche et de très grandes infrastructures, en ordre de marche pour répondre aux mutations dont il a été fait mention.



Jacques Walter, directeur du CREM (Centre de recherche sur les médiations)

Jacques Walter évoque l'unité de recherche qu'il dirige au sein de l'université de Lorraine, le Centre de Recherche sur les Médiations, une structure interdisciplinaire qui réunit 80 chercheurs et une centaine de doctorants. Au sujet des équipements, il indique que le Centre de recherche sur les Médiations a fait partie des fondateurs de la MSH Lorraine, il indique par ailleurs que son laboratoire a un dictionnaire sur Huma-num, ce qui lui a permis de diffuser du savoir et d'acquérir de la notoriété internationale.

Reprenant le titre de la table ronde, « politiques d'établissements et politiques de réseaux », il fait état de la difficulté de déterminer ce qu'est la politique de l'établissement dans le cas de l'université de Lorraine, laquelle abrite vingt unités de recherche (3 UMR et 17 équipes d'accueil) ainsi qu'une MSH. Il souligne que les difficultés auxquelles les chercheurs sont confrontés en général sont plus visibles que les solutions à promouvoir, les bénéfices apportés par les MSH et les grands équipements n'impliquant pas la fin de tous les problèmes.

Il indique comme difficulté majeure la multiplication des offres et des appels à projet. Il explique que l'Université de Lorraine est le produit de la culture de quatre établissements (une à Metz, trois à Nancy) qui ont fusionné en 2012 et été réorganisées en grand établissement. Cette fusion a induit une accumulation des cadres dans lesquels s'inscrivent les programmes scientifiques au sein de l'université de Lorraine, additionnant des collegiums pour gérer la pédagogie, des pôles scientifiques pour gérer la partie scientifique, une MSH, un réseau d'université transfrontalier (UNIGR), auxquels s'ajoutent des liens historiques avec des universités extérieures au réseau mais situées à proximité. Les appels à projets s'adressant à ces divers niveaux, une des conséquences de ces réorganisations est une multiplication des réponses aux appels, une mobilisation constante des équipes, et à terme une forme de fatigue qui s'installe.

Jacques Walter confirme par ailleurs que l'équipement en termes de personnel d'appui à la recherche est profondément inégal, entre les UMR et les équipes d'accueil, qui ne disposent pas des mêmes moyens. Il estime qu'un effort doit être fait pour tenter d'équilibrer les dotations de telle sorte que les chercheurs des EA puissent accéder à tous ces équipements et gagner les appels d'offre. C'est selon lui un point fondamental.

Concernant la région, il évoque les nombreux changements impliqués par le passage de l'échelon d'une région administrative classique, la Lorraine, à une région nouvelle, le Grand Est. Enumérant le grand nombre d'universités en contact avec le conseil régional (l'université de Champagne Ardenne, l'université de Strasbourg, l'université de Haute Alsace, l'unité technologie de Troie et l'université de Lorraine), il pointe la confusion du politique devant un paysage peu lisible et souligne la difficulté de définir les bons interlocuteurs. Il décrit le réseau comme une réalité qui s'avère en définitive extrêmement compliquée.

Sur la disparition du statut national de EA, l'essentiel de l'interrogation touche, selon lui, la reconnaissance du rôle puissant des ex équipes d'accueil. Il rappelle qu'une très large proportion de la recherche et de la production scientifique est fournie, dans la région Lorraine, non par les UMR mais par les équipes d'accueil.

En conclusion Jacques Walter indique son souhait que la reconfiguration du paysage administratif et du paysage de la recherche soit l'occasion de créer des réseaux souples qui effectivement facilitent l'action des uns et des autres et permettent de travailler ensemble, sans multiplier les structures qui absorbent l'énergie. Il ajoute pour finir qu'il faut selon lui profiter de ce changement pour développer une forme d'inventivité dans les relations, à un échelon territorial.



Gilles Pollet, membre du directoire du Réseau national des MSH

Gilles Pollet indique qu'il intervient en tant que directeur de la MSH de Lyon-Saint Etienne, en tant que membre du directoire du réseau national des MSH et en tant que professeur de sciences politiques et spécialiste des politiques publiques.

Il inscrit d'abord la fin de la labellisation des EA dans un moment de convergence d'un ensemble de grandes réformes et de restructurations qui induisent des effets de dérégulation et instaurent une régulation nouvelle. Il évoque à cet égard l'autonomie accrue des établissements, les politiques scientifiques de sites, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) qui a créé tout un ensemble d'infrastructures nouvelles : Idex, Labex, Equipex, Instituts Convergences, Ecoles Universitaires de Recherche (EUR), etc. Il ressort de cette évolution une reconstruction du paysage et un grand nombre de guichets potentiels pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans l'élaboration notamment de leur politique de recherche. Gilles Pollet décrit un système complexe, avec des fusions universitaires extrêmement importantes.

Evoquant les Maisons des sciences de l'homme et leur réseau national, il les décrit comme des outils permettant de mettre en commun, sous le sceau de pluridisciplinarité au sein des sciences humaines et sociales et de l'interaction entre les SHS et les autres sciences, un certain nombre de travaux innovants.

Il remarque qu'historiquement les MSH ont d'abord été construites avec le partenariat du CNRS, ce qui impliquait une majorité d'UMR parmi les unités associées. Concernant la MSH de Lyon-Saint Etienne, il indique que lorsque celle-ci a été recréée, au moment du passage en FRE, le nombre d'unités associées est passé d'une vingtaine à cinquante, du fait que l'ensemble des équipes d'accueil y ont été intégrées. Il en résulte que sur le périmètre Lyon-Saint Etienne, la majorité des équipes et la majorité des enseignants-chercheurs sont dans les EA. Gilles Pollet note que ce n'est pas forcément le cas sur tous les sites.

Concernant la fin de la labellisation par le ministère, il indique qu'un grand nombre des futures UR étant en plurituelle, un défaut de régulation nationale peut rendre le fonctionnement difficile, parce que faire accepter des règles localement se heurte à davantage d'obstacles. En termes de politique territoriale, il évoque l'utilité d'un certain nombre de dispositifs permettant de se tourner vers des instances nationales et vers des expertises externes qui décident de l'attribution du label, des critères d'obtention, etc. Il dépeint à l'inverse un processus beaucoup plus complexe, lorsque les établissements doivent faire eux-mêmes, directement, cette évaluation, ces expertises et ces choix, sans recours à une autorité supérieure qui les impose et garantit une forme de neutralité.

Il mentionne pour finir un rôle de structuration relativement important des maisons des sciences de l'homme qui peuvent apporter une aide précieuse aux chercheurs pour monter les projets. Evoquant les outils que constituent les plateformes, et les aides fournies par les MSH vis-à-vis de l'édition, de la valorisation, de la médiation scientifique, de la formation scientifique et technique, il estime que les MSH doivent être saisies comme des opportunités non seulement pour monter de manière la plus efficace et la plus rationnelle des réponses à appel à projet mais aussi pour permettre une structuration autour des projets les plus innovants, les plus interdisciplinaires, tournés vers des formes d'internationalisation.



Marc Filser, professeur des universités, Université de Bourgogne

Marc Filser s'exprime selon le point de vue d'un ancien directeur d'équipe d'accueil, dont la discipline n'a pas encore été mentionnée au cours des débats : la gestion. Il pointe la situation paradoxale de cette discipline qui, tandis qu'elle accueille en France un étudiant sur six (répartis pour moitié à l'université et pour moitié dans les écoles privées ou consulaires), se trouve très rarement évoquée en matière de recherche en Sciences humaines et sociales.

Il rappelle la création récente, en 1976, de la section « sciences et gestions » au sein des SHS, la section 06, et indique que cette création tardive s'est très rapidement traduite par un besoin de constituer des réseaux. Il évoque les réseaux des IAE, instituts des administrations et entreprises, créés dès 1955, vingt ans avant que la section existe, et pointe le souci qu'ont eu les IAE, dès leur origine, de mutualiser le plus possible leurs forces en matière de formation.

Evoquant l'équipe d'accueil qu'il a créée en 2014, il souligne une particularité de cette unité de recherche dans le fait qu'elle a eu dès l'origine trois tutelles : l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et l'université de Haute Alsace. Il précise que cette EA compte maintenant 80 enseignants-chercheurs répartis sur les sites de Besançon, Colmar, Mulhouse, Belfort, Dijon et Auxerre, et que son étendue géographique est par conséquent à peu près équivalente à celle de la Suisse.

Le problème auquel se trouve confrontée cette EA, indique Marc Filser, est que sur ce territoire très étendu, elle a deux interlocuteurs institutionnels : la région Bourgogne Franche-Comté et la région haute Alsace qui dépend du grand Est. Ce qui pose un grand nombre de difficultés.

Décrivant un paysage local au faible PIB par habitant mais doté d'une grosse équipe de recherche en gestion très bien intégrée à son réseau national et entretenant d'excellentes relations avec sa MSH, il insiste en conclusion sur ce problème : la complexité induite par la multiplicité des interlocuteurs pour des structures qui ont fait le choix de mutualiser au maximum leurs forces.



Jean-Luc Minel, président du conseil scientifique de la TGIR Huma-Num

Jean-Luc Minel indique que la TGIR Huma-Num existe depuis 2013 et est issue de la fusion entre Adonis et IR-corpus, sous triple tutelle : le CNRS, l'université Aix-Marseille et le campus Condorcet. Il décline les trois missions d'Huma-Num : accompagner la transition numérique pour l'ensemble de la communauté SHS, construire une infrastructure technologique, et construire un dispositif humain, les consortiums.

Huma-Num réunit, explique-t-il, l'ensemble des services qui couvrent le cycle de vie de la recherche universitaire : stockage, traitement, diffusion, archivage, signalement des données.

Concernant le signalement, il évoque, ISIDORE, le moteur de recherche qui permet de signaler et de rechercher de l'information ; il évoque par ailleurs NAKALA, un dispositif permettant de stocker les données en répondant au principe du *fair*, c'est-à-dire le principe de rendre les données accessibles, réutilisables, inter-repérables. Il précise que l'ensemble des services de la TGIR sont ouverts à tous, que ce soit des UMR, des UMS, des équipes d'accueil, ou même des chercheurs individuels.

Abordant les consortiums, il indique que ceux-ci ont été lancés en 2013 par la TGIR dans l'idée de proposer des services à une communauté qui n'est pas nécessairement disciplinaire. On dénombre actuellement huit consortiums qui représentent environ 80 équipes. Il explique que le consortium permet, sur une durée de huit ans correspondant au développement d'un projet, de bénéficier à la fois de la structure de la TGIR et de ses services, et de disposer d'un financement situé entre 60 et 70 000 euros par an. Ces consortiums donnent aux communautés qu'ils rassemblent la possibilité de développer leurs propres outils avec l'assistance de l'ingénierie de la TGIR Huma-Num, c'est-à-dire une quinzaine d'ingénieurs de recherche.

Enfin, face au problème posé par le modèle international, et notamment la difficulté de monter des projets européens, Jean-Luc Minel explique que la TGIR Huma-num se propose dans sa feuille de route, grâce au réseau qu'elle a développé au niveau de l'Europe, de jouer un rôle d'interface permettant d'intégrer les consortiums dans des projets H2020 et dans la suite de H2020.

*

Table ronde : *Après la labellisation des EA*



Isabelle Prat, déléguée générale auprès de la DGSIEP

Isabelle Pratt introduit son propos en annonçant que la DGSIEP souhaite profiter de cette journée pour réaffirmer, au-delà du courrier sur la fin de la labellisation nationale, son soutien et son intérêt pour les sciences humaines et sociales.

Elle indique que l'expertise des SHS, de leur regard nouveau, sont aujourd'hui particulièrement nécessaires pour pouvoir accompagner les débats sociétaux, et que, se situant à un croisement d'interdisciplinarité, celles-ci peuvent porter des innovations en recherche mais également des innovations pédagogiques.

Elle évoque la réforme de la santé et les initiatives qui ont émergé dans les premières années de licence, qui permettent d'unir la philosophie et la santé ; elle évoque par ailleurs, dans le champ de la recherche, les travaux menés par le GIS genre, les GIS sur les religions, ou les GIS sur les études aréales, qui ont montré ce que l'interdisciplinarité en SHS permettait de faire croître, sur le plan national et sur le plan international.

Elle souligne que les SHS n'existent pas uniquement dans l'interdisciplinarité mais sont aussi là pour porter leurs objets d'étude propres et permettre l'approfondissement de champs disciplinaires, faire évoluer la science et les formations.

Au sujet de la labellisation des unités de recherche, elle indique qu'il appartient pleinement aux établissements, dans le cadre de leur autonomie, de définir leur politique de recherche et d'organiser de façon indépendante la stratégie scientifique de leurs unités, en lien avec la stratégie des laboratoires. Il n'appartient pas au ministère de définir cette organisation et il s'agit avec cette fin de labellisation de laisser toute latitude aux unités de recherche pour se structurer et se restructurer, dans le cadre des politiques de site.

Elle rappelle que pour acquérir la légitimité nécessaire, la qualité d'une politique de recherche doit être reconnue, ce qui passe notamment par le succès aux appels à projets, déterminant en termes de visibilité nationale et internationale et d'excellence.

Evoquant les Ecoles Universitaires de Recherche, elle indique que les SHS sont peu présentes dans les résultats de la vague 2 des EUR et que la DGESIP a, pour cette raison, décidé de mettre en place la possibilité, pour ces EUR non labellisées, de porter des projets stratégiques, grâce à des fonds d'amorçage, afin de ne pas briser l'élan qui s'est engagé au moment du dépôt des EUR.

Elle confirme le maintien de l'évaluation des unités de recherche par le HCERES, et évoque un travail en cours visant à faire évoluer certains référentiels d'évaluation.

Dans tous les pays du monde les SHS sont confrontées à cette même question de la reconnaissance et il appartient aux SHS d'inventer des modes de reconnaissance qui s'inspirent des meilleures pratiques internationales.

Il importe à cet égard, indique-t-elle, d'améliorer la visibilité des données, de repenser le système ou la visibilité des publications, c'est-à-dire de se saisir véritablement de ces enjeux. Les SHS sont, note-t-elle, relativement peu présentes dans les moissonnages de l'OST. Cela tient au fait que dans WEB of science ou Scopus les SHS « passent parfois entre les mailles du filet ». Elle indique qu'il y aura au niveau des publications, et pour permettre de jouer le jeu de ces classements internationaux, une réflexion d'ensemble à mener avec la DGESIP et le ministère en appui.

Pour conclure, elle mentionne l'archive ouverte, HAL, outil dont elle juge que les SHS se sont peut-être imparfaitement emparées, et évoque la collaboration de la DGESIP et de la DGRI dans une volonté commune de soutenir la visibilité et la reconnaissance des SHS, et de les faire croître.



Nicolas Chaillet, adjoint au directeur « sciences et technologies », DGRI

Nicolas Chaillet exprime d'abord sa conviction profonde qu'on ne peut plus, au XXI^e siècle, séparer les domaines et que l'on a un besoin impérieux d'éclairages des domaines les uns par les autres et les uns avec les autres. Les pratiques de pluri et d'interdisciplinarité ne doivent pas, dit-il, être conçues comme

des pis-aller dans la mesure où leur mise en œuvre requiert d'être d'autant plus solide les bases sa propre discipline et sont souvent très fructueuses.

Il indique qu'il est par ailleurs important, pour nourrir les démarches des disciplines et en particulier dans les disciplines SHS, de s'appuyer sur les politiques de sites.

Revenant sur la visibilité précédemment évoquée, outre l'enjeu de la visibilité nécessaire au niveau national et à l'international, il engage vivement les chercheurs à penser à leur visibilité localement, sur leur terroir.

Il considère d'un œil très favorable l'évolution des équipes d'accueil en unités de recherche comme une occasion de se reposer concrètement la question de la stratégie, sur différents niveaux (les universités, les politiques de sites, les politiques de réseaux), d'impulser cette stratégie au sein de la gouvernance des établissements, et de déterminer ensuite la structuration des unités de recherche qui lui sera la mieux adaptée.

Cet arrêt de la labellisation revient, dit-il, à redonner la main au terrain, lui seul étant à même de déterminer son propre destin. Il s'agit donc de mener des réflexions, au niveau du terrain : des réflexions de stratégie, des réflexions de politique, et de structurer en fonction de cela.

Il remarque que l'autonomie conférée aux établissements engage leur responsabilité. C'est bien cela que signifie la responsabilité, selon lui : avoir une réflexion stratégique, se poser les questions stratégiques de cadrage et de fonctionnement au niveau des établissements, ne pas travailler en boucle ouverte mais livrer une évaluation, en n'oubliant pas d'être innovant.

En termes de pratique concrète de la recherche, il évoque le problème de la disponibilité et la difficulté pour les enseignants-chercheurs, de libérer, sur le temps de service d'enseignement, du temps pour mener leurs travaux.

Enfin, il souligne l'importance de disposer de lieux de travail et de vrais laboratoires, notamment pour les doctorants, même si certaines disciplines permettent de travailler de manière plus individuelle, car ceux-ci n'en ont pas moins besoin d'être immergés dans un groupe humain. Pour que le doctorant puisse revendiquer une insertion professionnelle, il ne faut pas qu'il ait été confiné seul chez lui mais qu'il ait vécu une véritable aventure professionnelle de groupe.



Michel Cosnard, président du HCERES

En tant qu'informaticien, Michel Cosnard précise en ouverture qu'il n'appartient pas au domaine des SHS, mais à un champ scientifique transversal à toutes les disciplines. Rappelant que la mission du HCERES consiste à évaluer les unités de recherche, il indique qu'il s'agit d'une évaluation ex-post basée sur un bilan, sur un rapport d'auto-évaluation, et menée par les pairs. Il souligne l'importance de ce dernier point et se déclare opposé à l'idée de confier l'évaluation à des évaluateurs professionnels.

Il indique qu'au cours des quatre années écoulées le HCERES s'est positionné en soutien au développement et à l'amélioration de la qualité des laboratoires. Il précise que l'objectif central étant d'évaluer la contribution de chaque laboratoire à la production de connaissance, le HCERES n'a fait aucune distinction entre les équipes d'accueil et les UMR, les considérant toutes comme des « unités de recherche », ainsi que la loi les désigne.

Il décrit, comme premiers critères de l'évaluation, la production, le lien avec l'environnement, la valorisation ou l'interaction avec la société, la formation.

Il insiste sur l'importance de l'organisation de l'unité. Il décrit l'unité de recherche comme le corps au sein duquel travaille, parfois dans des conditions extrêmement serrées, une collectivité, pour contribuer à la production de connaissance. Il juge qu'un bon laboratoire est un laboratoire qui fonctionne bien, notamment en termes de rapports humains.

Il indique qu'un autre critère de l'évaluation de l'unité est le projet pour la prochaine période. Il précise que ce point, parfois considéré comme le point majeur de l'évaluation, revêt à ses yeux une importance moins importante.

Il souligne que la question de l'évaluation ne se pose pas pour le HCERES en termes de classement. Celui-ci peut-être un outil pour des décisions, mais ce n'est pas une fin en soi et le classement n'est pas l'objectif du HCERES.

Il expose les différences entre EA et UMR en termes d'appui, d'accompagnement par des personnels techniques et administratifs. Il dit que l'inscription dans les conseils d'évaluation d'un représentant des ITA, des IATOS s'est généralisée à toutes les unités, à l'exception d'un certain nombre d'équipes d'accueil, essentiellement du domaine des SHS : celles où il y a moins de 2 personnels d'appui. Il estime que ce défaut de personnels d'appui dans les EA constitue un vrai problème.

Il pointe, comme deuxième particularité des EA, leur taille. Il indique que parmi les 122 équipes d'accueil situées en région parisienne 10 sont d'une taille supérieure à 50 enseignants-chercheurs. C'est-à-dire que 112 qui sont inférieures à 50 chercheurs, dont 50 équipes d'accueil réunissant moins de 15 enseignants-chercheurs.

Michel Cosnard mentionne par ailleurs une baisse continue du nombre d'unités de recherche au plan national sur les dix années écoulées (de 3200 unités à moins de 2700, selon les chiffres du HCERES). Il décrit une baisse continue dans tous les secteurs, en premier lieu, sur les dernières années, en SHS et en sciences de la vie et de la santé, le phénomène ayant été antérieur dans les sciences dures. Cela implique une évolution vers des unités plus grosses, avec des EA qui viennent parfois se fondre au sein des UMR. On a alors une structuration en équipes qui rapproche les SHS des sciences dures.

Parmi les différences entre EA et UMR, il indique enfin que les équipes d'accueil étant plus petites, elles sont davantage centrées sur une discipline.

Il pose ensuite la question de savoir si le passage de EA à UR constitue un danger, un obstacle, pour ces unités.

La question de la labellisation se pose, indique-t-il. L'évolution décidée par le ministère va de pair avec l'élaboration d'une politique scientifique qui peut être menée au niveau de l'établissement, au niveau d'un regroupement d'établissements, ou des nouvelles structures qui émergent. Cela va vraisemblablement conduire à intégrer davantage cette dimension de politique scientifique dans l'évaluation des établissements.

Il y aura peut-être, indique Michel Cosnard, des débats pour transformer les référentiels, mais la question essentielle est plutôt selon lui de savoir comment les établissements vont mettre en place cette disposition d'une politique scientifique : quels sont ses objectifs ? Quelle est la structuration souhaitable pour telle unité ? Et bien entendu, quels sont les moyens qu'on va être en mesure de lui apporter, en termes financiers et en termes humains.

Concernant les unités de recherche, il indique qu'un des éléments importants est le lien entre le local, le territorial, et le national. Il juge capital le rôle que jouent à cet égard les MSH ou les structures fédératives. Les UMR étant déjà dans le cadre d'une politique nationale, il note que les équipes d'accueil ont peut-être davantage besoin d'être associées aux MSH.

Enfin, il aborde le cas particulier des équipes d'accueil hors du monde universitaire, en particulier dans certaines écoles et dans les établissements privés. Il pose la question de savoir qui va décider de la labellisation. Il indique que le HCERES a proposé de procéder à des analyses lorsqu'une structure privée veut créer une équipe qui n'est pas labellisée, et de donner un avis sur la qualité de cette équipe.

Pour conclure, Michel Cosnard indique que le HCERES pourrait, dans le cadre de cette évolution, jouer un rôle de conseil auprès des établissements. Il pourrait se poser en conseil indépendant pour aider au suivi de trajectoires. Dans l'éventualité où par exemple, dans un établissement, deux équipes hésiteraient à se réunir, le HCERES pourrait apporter un conseil utile, non parce qu'il détient une connaissance supérieure, mais parce qu'il est capable de demander à des pairs extérieurs un regard externe.

Questions de la salle :

- Comment créer une MSH sur un territoire ?
- Comment évaluer ex ante des équipes multi-tutelles ?
- Comment réguler les concurrences locales qui sont parfois loin d'être amicales ?
- Quelle pérennité pour les UR ? Ne vont-elles pas être soumises au pouvoir présidentiel ?
- Comment échapper aux lois du mandarinat ?

*



Jacques Commaille, président du conseil d'orientation de l'alliance Athéna
« La collaboration entre les sciences, nouveaux enjeux »

Jacques Commaille rappelle l'importance, dans le développement d'une politique de recherche, des questions touchant l'interdisciplinarité et les formes institutionnelles. Cela semble apparaître comme une évidence aujourd'hui et il s'en réjouit.

Il mentionne l'ouvrage *Les sciences dans la Science*, publié en 2017 sous l'égide de l'alliance Athéna, où était affirmée l'exigence d'un nouveau régime des connaissances pour les SHS. Cette exigence était déclinée en plusieurs points : 1) l'identité propre des SHS ; 2) l'exigence de réflexivité touchant leur socle épistémologique et leur développement théorique ; 3) l'implication des SHS dans la mobilisation des connaissances concernant d'autres sciences en amont des agendas technologiques et scientifiques.

Parler d'interdisciplinarité n'équivaut pas, selon lui, à gommer les spécificités des disciplines : l'identité des SHS étant plurielle, il convient d'assumer et d'optimiser cette valeur propre aux SHS vis-à-vis d'une nécessité d'interdisciplinarité. Il indique qu'une organisation du travail spécifique par discipline doit être reconnue et que cette variété des méthodes et des approches est une richesse.

Etant considérée cette identité plurielle, il s'agit, dit-il, de penser l'ouverture de ces disciplines entre elles ; il évoque à ce titre Immanuel Wallerstein. Face aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées, Wallerstein s'inquiétait d'une division du travail de connaissances en SHS lui paraissant découler d'une perpétuation de territoires institutionnels, avec les enjeux de pouvoirs que cela comportait, plutôt que d'une mobilisation sur des enjeux de connaissances. Il préconisait une culture des SHS en lieu et place d'une stricte division de ce travail de connaissance par discipline.

Jacques Commaille évoque ensuite l'engagement des SHS dans la mobilisation de connaissances impliquant d'autres sciences. Il souligne que les « défis de sociétés » comportent toujours une dimension sociale, économique et politique, dont la négligence peut conduire à l'échec ou à l'impuissance. Ainsi l'utilité des SHS ne se résume-t-elle pas, dit-il, à la connaissance de l'acceptabilité sociale de l'irruption

de nouvelles technologies mais se situe bien en amont de cette question. Le projet n'est pas d'intégrer les SHS dans les autres disciplines scientifiques, il s'agit d'articuler des compétences en dépassant les hiérarchies de la normativité scientifique.

Il engage à retrouver les vertus d'une république des savants, lesquelles peuvent naître de la stratégie du détour, de « rencontres improbables », de la surprise, de la création hors de toutes assignations.

Il défend le projet d'une recherche ouverte qui respecte ses fondements, ses principes et ses pratiques, projet favorisé par les nouveaux modes d'organisation du travail scientifique dans les universités et les établissements publics de recherche, et dans les MSH qui se répartissent sur l'ensemble du territoire.

Il rappelle, au fondement de la création des MSH, la volonté de Fernand Braudel « d'abaisser les droits de douanes entre les disciplines ». Il est temps de mettre fin à l'hyperspécialisation du chercheur et de l'enseignement et c'est ce qui se met en place dans les MSH, indique-t-il. Cette inscription dans une dynamique pluridisciplinaire articulant le potentiel d'enseignement et le potentiel de recherche est selon lui un formidable atout. C'est une caractéristique des MSH, importante pour l'avenir de la recherche, notamment en SHS, permettant de mettre la recherche en relation avec les forces économiques sociales et culturelles qui existent au niveau local dans le cadre d'une politique de site.

Il évoque les instituts d'études avancés. Il souligne le manque de relations de ces instituts avec les MSH, relations nécessaires pour renforcer la dimension internationale des activités de recherche de ces structures.

*

La recherche universitaire à l'Agence Nationale de la Recherche



Lionel Obadia, responsable du département SHS à l'ANR

Voir document PowerPoint



Pascale Molinier, professeur des universités, Université de Paris 13

Pascal Molinier revient sur la question de la surcharge administrative. Elle indique que l'Université Paris 13 est particulièrement touchée par ce problème et que devoir faire de la recherche dans ce contexte est compliqué.

Cette surcharge s'accompagne d'une absence de moyens : Pascale Molinier précise que seuls deux personnels d'appui sont dédiés à l'UFR à laquelle elle appartient (langues, littératures et sciences sociales). Une conséquence de cette situation est que les chercheurs de son unité ont renoncé à répondre aux appels d'offre de l'ANR.

Elle indique que la majorité d'entre eux « s'autocensurent », ayant perdu confiance dans la capacité de l'ANR de répondre à leurs besoins, et s'adressent à d'autres guichets : les programmes internes à

l'université, la MSH Paris-Nord, les programmes Ecos, la DARESS, le CNSA, le département, la région, la Fondation de France, l'Institut national du cancer, l'INCAR, l'Institut du genre, etc. Elle pointe la complication induite par la multiplication des guichets, mais juge que le rapport entre le temps passé et le résultat est parfois plus rentable à répondre aux appels d'offre ciblés de ces nombreux guichets, qui délivrent moins d'argent mais de manière pragmatique.

Elle estime que des réflexions doivent être menées sur le renouvellement de la confiance, sur la capacité des chercheurs et celle de l'ANR de créer une synergie entre les besoins des unités de recherche et ce qui est proposé.

Elle explique que son unité de recherche a besoin de financements plus étoffés que ceux proposés par les guichets évoqués, notamment pour être en mesure de financer des post-docs, ce qui lui est impossible dans la situation présente. Elle juge nécessaire de questionner ce passage délicat entre la thèse et l'accès à un poste.

Concrètement, elle indique que ce dont ont besoin les chercheurs, dans sa discipline, c'est de moyens pour payer les traductions et pour la transcription d'entretiens, mais aussi et surtout de temps. Elle mentionne à cet égard les congés de reconversion thématique, dont ceux-ci devraient pouvoir davantage profiter.

Pascale Molinier souligne que la question du temps est centrale dans la mesure où les chercheurs n'ont pas le temps de lire. Ils n'ont le temps de rien faire. Elle ne veut pas dresser un tableau misérabiliste, mais telles sont, conclut-elle, les conditions actuelles de la science à l'université.



Yves Fort, directeur des opérations scientifiques l'ANR

Yves Fort revient sur la suppression des programmes blancs, il remarque que toutes les disciplines les regrettent dans la mesure où les taux de sélection, à l'époque du blanc, s'élevaient à 25% et se sont aujourd'hui effilochés. Il évoque la modification du budget et indique qu'en 2015, après 6 ou 7 ans d'érosion budgétaire, les taux sont tombés à 8,9 % au global sur l'AAPG et 10,6% pour les SHS.

Il décrit un moment de confusion à l'introduction du générique du fait qu'au même moment ont été mis en place les « défis sociétaux », qui ont troublé la communauté. C'est ce trouble qui conduit aujourd'hui à penser qu'il y a un décalage entre l'ancien blanc et l'appel à projet générique.

Il confirme les remarques de Lionel Obadia au sujet de la diminution de la part du plan SHS à l'ANR et indique qu'il s'efforce de convaincre sa direction d'augmenter cette part des SHS dans le budget de l'ANR.

La diminution du plan SHS a été compensée par les actions à l'international, indique-t-il : ce plan, originellement dédié au seul niveau national, a progressivement évolué vers le niveau de l'Europe et l'international, de sorte qu'au total on enregistre une diminution qui n'est pas si importante.

Yves fort mentionne un certain nombre de problèmes, notamment le manque d'accompagnement et le fait que le financement de décharge d'enseignements soit limité aux jeunes chercheurs. Il indique que l'ANR souhaite pouvoir accompagner l'ensemble des communautés.

Il évoque la montée des taux de sélection au cours des quatre années écoulées et estime que l'augmentation de moyens devrait permettre de retrouver bientôt des taux comparables à ceux d'avant 2014. Il rappelle que les taux de sélection concernent ici la phase de pré-soumission, celle des pré-

proposition, et que 40% pour la première phase sur les dossiers représente 16% au global sur deux phases.

Pour finir, il remarque qu'on lui dit souvent que les conditions sont meilleures en Suisse ou en Allemagne. Mais, remarque-t-il, les chercheurs en Suisse et en Allemagne ne peuvent être financés qu'une fois : quand ils sont financés, ceux-ci ne peuvent pas resoumettre de projet. En France le fonctionnement est différent.

Françoise Thibault, déléguée générale de l'alliance Athéna

Françoise Thibault rappelle qu'en ce qui concerne les appels de l'ANR, il convient d'étudier non seulement les taux de succès mais aussi le taux de mobilisation des SHS. Avant 2014, indique-t-elle, les SHS déposaient autour de 800 projets par an ; à partir de 2014, le dépôt de projets est descendu au-dessous de 500 projets annuels, tandis que dans les autres domaines le taux de dépôts a été multiplié par 2. Elle remarque qu'une vision réduite aux chiffres du taux de succès masque une partie du problème : à savoir qu'aujourd'hui une partie des équipes de SHS ne dépose plus.

*



Mylène Trouvé, secrétaire générale Fondation RFIEA

Voir document PowerPoint



Frédéric Boutouille, professeur des universités, Université Bordeaux-Montaigne

Frédéric Boutouille indique que l'université Bordeaux-Montaigne a été associée au dispositif ERC SHS mentionné précédemment. Il évoque les pratiques qui ont été mises en place en 2016 dans son établissement. L'objectif a été de lancer des actions pour améliorer la réussite aux appels à projets. Il précise qu'il n'a pas la religion de l'appel à projet : courir après les appels à projets a pour vertu de sélectionner l'excellence (à 12%, 15%, 18%), les appels retiennent certes les meilleurs projets, mais il souligne que cela laisse par ailleurs sur le côté beaucoup de bons voir de très bons projets qui malheureusement n'auront pas les financements pour être conduits.

Il s'agit aussi, dit-il, de promouvoir les partenariats directs qui permettent d'obtenir des sommes importantes pour produire des connaissances scientifiques innovantes, pour recruter des thèses CIFRE, pour recruter des post-docs, permettre aux chercheurs de libérer du temps pour leurs travaux.

Il évoque les modulations de service mises en place à Bordeaux pour les chercheurs volontaires pour porter un projet ANR-ERC : d'abord une modulation de 32 heures multiplié par 5, puis au bout de 2 ou 3 ans, cette modulation de 32 heures s'avérant insuffisante pour des chercheurs qui ont 100 heures complémentaires, il a semblé préférable de convertir ces modulations en CRCT. Frédéric Boutouille explique que cela non plus ne suffisait pas : il fallait un environnement, cet environnement a donné lieu au renforcement d'un pôle « ingénierie des projets de recherche et de valorisation » dans lequel il y a maintenant trois IGE.

Parler d'internationalisation de la recherche implique aussi, dit-il, de penser aux publications. Il évoque les rapports annuels de l'OST et juge très décourageant que les publications de chercheurs en SHS produisant beaucoup soient si peu visibles dans les outils dont l'HCERES elle-même se sert.

Il mentionne des discussions à ce sujet entre l'université de Bordeaux-Montaigne et l'HCERES. Les solutions qui lui paraissent les plus pertinentes sont les solutions ouvertes et déployées avec des outils comme HAL, qui permettent de mesurer la qualité des publications de manière plus objective que l'impact factor de tel ou tel revue, offrant des résultats dont on sait qu'ils sont de plus en plus biaisés.

Il indique qu'un effort est mené pour amener les chercheurs de son établissement à publier davantage dans des revues référencées dans ERI+, WOS et SCOPUS : à cette fin, un travail pilote a été conduit, qui

a consisté à faire l'inventaire de toutes les revues, environ 10 000 titres dans leurs domaines disciplinaires, qui figurent dans WOS et SCOPUS.

Il s'agit aussi de les encourager en conditionnant toute aide demandée à l'établissement pour le co-financement d'un projet de recherche, d'une publication, de l'organisation d'un colloque. Deux conditions ont été établies : 1) une publication en libre-accès sous un délai assez court ; 2) la publication sera soumise à une des revues de la liste des revues qui ont été identifiées dans le WOS

L'objectif est de multiplier les moyens offerts aux candidats pour internationaliser leurs profils.



Hélène Aji, vice-présidente de l'Université Paris-Nanterre

Hélène Aji rappelle que l'université de Paris-Nanterre abrite 12 UMR et 30 équipes d'accueil. Elle pointe un problème de visibilité du travail de ces EA et les actions mises en place, notamment pour soutenir l'internationalisation.

Elle évoque l'ANR tour (visite régulière à l'université), ainsi qu'un portail qui par l'intermédiaire des relations internationales listait l'ensemble des partenariats ; elle évoque aussi l'accompagnement offert à travers des ateliers de rédaction d'articles, de proposition d'articles en anglais, et l'action qui a été menée sur les sciences ouvertes dans HAL, par le biais de campagnes annuelles de dépôt très proactives.

Ces mesures complétaient, indique-t-elle, une politique plus centrale de professeur invité.

Elle rappelle la décharge de service qui a été accordée aux chercheurs dans le cadre du partenariat avec l'IEA pour le montage des projets ERC. Cette décharge vient s'ajouter à un dispositif de crédit épargne-temps conçu pour les jeunes chercheurs, en vertu duquel au bout de 2 ans d'épargne sur leurs heures complémentaires ces derniers peuvent prendre un semestre complet de congés, ce qui pallie la pénurie de CRCT.

Elle souligne l'intérêt du dialogue qui a été conduit avec les représentants du RFIEA sur la détection des chercheurs susceptibles de monter des projets ou ayant des dossiers leur permettant de se diriger, à moyen ou plus long terme, progressivement, vers le montage de projets ERC.

Cela leur a permis, dit-elle, de concevoir leurs financements de recherche locaux de type BQR comme un tremplin vers l'ERC.

*

Conclusion



Gilles Roussel, président de la Conférence des présidents d'université

Gilles Roussel associe la fin de la labellisation à la mise en responsabilité des établissements pour décider de ce qui est selon chacun une unité de recherche. A ce titre-là, la CPU s'est réjoui, dit-il, de cette décision et souhaite continuer à avancer dans cette direction. Il s'agit de renforcer l'autonomie des universités qui sont, particulièrement pour les SHS, les

premiers opérateurs de recherche en France. Il s'agit d'affirmer qu'en toute autonomie les établissements sont capables de reconnaître la diversité des potentiels en leur sein et choisir, décider, affirmer une politique scientifique par la reconnaissance d'un certain nombre d'entités. Cette reconnaissance par les établissements est selon Gilles Roussel, très importante.

Il exprime par ailleurs l'engagement de la CPU en soutien aux disciplines relevant des SHS. De tout temps, indique-t-il, la CPU a marqué la nécessité dans les universités de soutenir toutes les disciplines et en particulier celles des SHS. Il évoque comme un acte fort le fait l'alliance Athéna ai rejoint les locaux de la CPU : en effet depuis maintenant 1 an, les locaux de l'alliance sont dans les locaux de la maison des universités qui accueille la CPU et d'autres institutions. C'est selon lui une décision significative de la CPU vis à vis des SHS.

A l'heure où le progrès scientifique est profondément questionné voire remis en cause par la situation environnementale notamment, une politique scientifique ambitieuse doit, dit-il, savoir mobiliser des SHS pour intégrer la diversité de l'expérience humaine qu'elles étudient et reposer la question du sens de l'innovation de façon plus générale. Il pense qu'il faut voir la recherche non pas comme un espace distribué en différents secteurs mais plutôt comme un espace intégré d'activité et la construction coopérative d'objets de recherche transdisciplinaires où les SHS occupent une place majeure dans le dispositif.

Gilles Roussel rappelle quelques convictions de la CPU : assurer le continuum entre la dimension formation et la dimension recherche ; la question de la formation et/par la recherche ; mais aussi la reconnaissance du doctorat qui est particulièrement mal reconnu en France.

Il souligne le fait que les questions de bibliométrie sont prégnantes et estime que les SHS ont du mal à être repérées dans ce domaine-là. Il convient, dit-il, de réfléchir à ces questions au-delà des sciences ouvertes, même si ces sciences ouvertes sont une opportunité utile.

Dans le cadre de la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, Gilles Roussel indique les lignes directrices que la CPU défend depuis de nombreuses années, qui se divisent en 5 éléments principaux :

- La question des budgets : il faut une vision pluriannuelle des budgets ainsi qu'une augmentation de ceux-ci dans les établissements que représente la CPU.
- La question de la rémunération générale : celle-ci concerne, dit-il, tous les personnels, aussi bien les personnels de soutien et de support que les enseignants-chercheurs, et principalement les débuts de carrière, au-delà des titulaires, que ce soit les doctorants, les ATER, les post-docs, etc.
- La nécessité de faire évoluer les processus de recrutement et d'assouplir la comptabilisation des activités des enseignants-chercheurs en fonction des périodes de la vie, du fait que les besoins et les temps de recherche ne sont pas les mêmes.
- Les complémentarités des politiques scientifiques : il faut qu'organismes et universités mettent en commun des stratégies communes sur leurs sites.
- Que l'évaluation générale des entités, l'évaluation des UR par les établissements soit renforcée. Les établissements ne seront, dit-il, crédibles sur la labellisation des EA que s'ils sont capables d'avoir eux-mêmes un processus de reconnaissance, d'évaluation de ce qui a lieu dans leurs unités qui soit objective et transparente.